

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mise en oeuvre de l'accès commun aux catalogues et ressources des bibliothèques et médiathèques municipales et universitaires de l'agglomération bordelaise**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée, sur la base de la délibération du Conseil communautaire N° 2009/0701 du 6 novembre 2009, dans une étude de faisabilité d'un portail numérique des bibliothèques de l'agglomération bordelaise :

*« La mise en réseau des 25 bibliothèques ou médiathèques municipales et des bibliothèques universitaires serait pertinente pour offrir de nouveaux services aux habitants du territoire et améliorer la lisibilité de l'offre culturelle sur le territoire. Le portail numérique permettrait d'offrir un panorama détaillé des bibliothèques de la CUB, que celles-ci soient territoriales ou universitaires ».*

Engagée en novembre 2010, cette étude, co-financée par la DRAC Aquitaine, a confirmé la pertinence du portail et l'attente des professionnels à son égard. En associant des établissements communaux et universitaires, ce projet de portail apparaît singulier et novateur à l'échelle nationale.

L'étude s'est achevée en juillet 2011 avec la production des deux livrables attendus :

- un état des lieux, présentant de manière synthétique les forces et faiblesses de l'agglomération en matière de lecture publique,
- un schéma directeur du portail numérique proposant plusieurs scénarii de mise en oeuvre.

Le Comité technique, composé de représentants de la CUB, de la DRAC, de l'Agence Ecla, de la BDP, de l'Université de Bordeaux et des Villes de Bordeaux et Mérignac a retenu à l'unanimité le scénario proposant un **accès commun aux catalogues et ressources des bibliothèques** et préconisé sa **mise en œuvre en deux étapes** :

**1. La réalisation immédiate d'un portail d'information sur les médiathèques et d'orientation sur leur offre culturelle.** Ce premier niveau de portail répond aux objectifs

de l'étude, en termes de nouveau service aux usagers, de mise en valeur de l'offre territoriale existante, d'amorce de coopération et de mise en réseau des établissements.

Conformément à la délibération du 25 novembre 2011, ce portail est en cours de réalisation ; une version provisoire a été présentée le 14 décembre 2012 aux adjoints en charge de la culture. Le portail sera mis en ligne en février - mars 2013, après des ajustements avec les professionnels en janvier. La CUB assure la maîtrise d'ouvrage, avec l'assistance de l'agence Ecla. Les modalités de gestion du portail à compter de sa mise en ligne seront définies en janvier entre les partenaires associés.

**2. Le lancement simultané d'une étude complémentaire pour définir les modalités d'un accès commun aux catalogues et ressources de l'ensemble des médiathèques,** dimension indispensable du portail, notamment pour les professionnels des établissements de l'agglomération, la DRAC (cf. les « 14 mesures pour la lecture publique » du Ministère de la Culture) et l'Université.

Cette étude, cofinancée par la DRAC Aquitaine, a été réalisée par l'Agence Emergences entre avril et septembre 2012 autour des objectifs suivants :

- définir les conditions de complémentarité ou d'intégration des divers portails de l'agglomération bordelaise (Université, BDP, Bibliothèques de Talence et Bordeaux...) et envisager, d'un point de vue bibliothéconomique, technique et budgétaire, les conditions de mise en œuvre d'un catalogue commun : interopérabilité des portails, moissonnage des catalogues et circulation des données, périmètre des informations communes et des services spécifiques à chaque bibliothèque...
- préciser l'intérêt, les conditions de faisabilité et le coût d'un éventuel bouquet d'abonnements numériques destiné aux bibliothèques de l'agglomération, hors bibliothèques universitaires,
- répertorier les diverses possibilités de portage ou co-portage découlant des solutions techniques préconisées.

Cette étude a été présentée aux élus communautaires membres du Comité de projet Culture de la CUB le 27 septembre, puis aux Adjoints à la culture le 8 octobre. Ceux-ci ont manifesté leur fort intérêt pour la réalisation dans les meilleurs délais de ce catalogue commun.

Les services de la CUB concernés ont donc approfondi les hypothèses proposées par Emergences et pris l'attache des partenaires du projet, DRAC et Université notamment, afin de préciser les modalités et le calendrier de réalisation de ce catalogue commun.

Le dispositif suivant est proposé à votre approbation :

- Solution technique : le principe d'un catalogue asynchrone est retenu (les données des bibliothèques sont exportées automatiquement dans une base de données spécifique dédiée au catalogue) garantissant ainsi une meilleure fonctionnalité au catalogue agrégé et offrant une solution aux bibliothèques qui n'ont pas actuellement de bibliothèque en ligne. Il est à noter que le catalogue agrégé n'a pas vocation à n'être accessible que depuis le portail communautaire et qu'il pourra être encapsulé dans les sites web et portails des différentes collectivités et institutions au côté du catalogue local, voire, s'il est jugé plus efficient, en lieu et place de celui-ci.

Les solutions logicielles envisagées garantissent l'interopérabilité des divers portails de l'agglomération entre eux.

- Services complémentaires : de nouveaux services tels que le renforcement des prêts entre bibliothèques ou la création d'un réseau social de lecture pourront être associés à ce catalogue agrégé.

- Calendrier de réalisation: la solution du catalogue asynchrone, si elle s'avère plus légère en période d'exploitation, nécessite un travail plus important en amont. On peut imaginer une mise en ligne en deux temps (début 2014 puis mi-2014) en fonction du degré de préparation des établissements concernés. La procédure liée à l'appel d'offres est comprise dans ce calendrier pour une durée estimée à 8 mois.

- Portage opérationnel et maîtrise d'ouvrage : Emergences a exploré deux hypothèses de portage opérationnel : Ville de Bordeaux et Cub. Le Maire de Bordeaux ayant fait savoir le 25 septembre que la Ville de Bordeaux se retirait du processus d'élaboration du portail, l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage Cub est désormais privilégiée pour la phase de réalisation.

#### Financement :

→ en phase de réalisation :

- o le coût estimé du catalogue agrégé est d'environ 300 000 euros selon les estimations croisées d'Émergences Sud et de la DSI ; la Drac Aquitaine contribuera au financement à hauteur de 40% de cette somme,
- o la réalisation du portail nécessitera d'avoir recours à un chef de projet informatique sur 12 mois (ETP) ; sans création de poste à l'organigramme, il conviendra de recourir à un contractuel pour une durée de 12 mois (coût estimé à 42 800 €) pour un accroissement temporaire d'activité.

La Mission Urbanité Cultures sollicitera la DRAC pour une prise en charge de ce contrat à hauteur minimale de 40%.

→ en phase d'exploitation :

- o le coût de maintenance du portail pour la Cub est estimé entre 12 et 24 000 euros TTC par an,
- o la charge de fonctionnement pour la Cub est évaluée à  $\frac{1}{4}$  d'ETP de chef de projet informatique par an pendant toute la vie du portail, nécessitant aux vues des affectifs actuels le recours à des prestations extérieures de tierce maintenance applicative à hauteur de 24 000 TTC annuels.

Le développement du prêt entre bibliothèques (option) représenterait un coût d'investissement d'environ 48 000 euros TTC. Il n'entraîne pas de charge supplémentaire pour la Cub.

- Participation des communes : la mise à niveau logicielle de chacune des bibliothèques associées représente, pour les communes, une dépense moyenne estimée à 5.000 euros par établissement ; la Drac Aquitaine participera à cette dépense à hauteur de 50%.  
L'exploitation ne génère aucune dépense pour les communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** délibération du Conseil communautaire N°2009/0701 du 6 novembre 2009

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la volonté de la CUB de soutenir la mise en place d'un projet de portail numérique visant à mettre en commun et à développer des services spécifiques entre les partenaires du projet et à renforcer la visibilité de l'offre actuelle, par l'instauration de nouveaux services proposés aux citoyens communautaires,

### **DECIDE**

**Article 1:** les dépenses seront imputée au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 20 (logiciels informatiques), fonction 0200, article 2051, CRB GE00, programme GAC00, chapitre 011 (maintenance), fonction 0201, article 6156, CRB GE00, chapitre 011 (formation), fonction 0201, article 6184 ; CRB GE00,

**Article 2:** de solliciter une subvention auprès de la DRAC Aquitaine d'un montant minimum de 40% des dépenses engagées (investissement et fonctionnement),

**Article 3 :** de solliciter auprès de l'Université de Bordeaux et de la Région Aquitaine des subventions l'aidant à réaliser le catalogue agrégé,

**Article 4 :** de solliciter auprès de la DRAC le financement à hauteur minimale de 40% pour le recours à un agent contractuel d'une durée de 12 mois, afin d'assurer le volet informatique du projet,

**Article 5 :** d'autoriser le Président de la CUB à signer avec le Président de l'Université de Bordeaux un accord de coopération portant sur la réalisation du portail.

.  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le groupe des élus Communauté d'Avenir s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 FÉVRIER 2013**

**PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2013**

Mme. FRANÇOISE CARTRON